

N° 8.

Objet: Rapport 12° saison
 Régie Buberuka.



Monseigneur L'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci dessous les résultats de la 12° saison agricole qui vient de se terminer à la Régie du Buberuka.

A Récolte et répartition des semences.

Variété	Total récolté	Semences pour semis Régie	Stock	Ventes	
				Indigènes de Ruhengeri	Jardin scol. Rwaza
<u>Pommes de terre</u>					
Arran chief	12.600	100	-	12.100	400
Magayane	108	8	-	-	100
Gashara	120	10	-	-	110
<u>Haricots</u>					
Kiba	1.400	50	-	1.310	40
<u>Pois</u>					
Kisozi	460	20	-	400	40
<u>Orge</u>					
Aurore	907	10	897		
	15.595	198	897	13.810	690

B Bilan de la Régie au 10/4/51.

PASSIF..... 2.000,00 Frs.
 M.O.I. en cours à payer..... 2.000,00 Frs.

ACTIF..... 121.428,25 Frs.
 A Disponible.....; 60.495,25 Frs.

Encaisse au 10/4/51..... 18.011,75 Frs.
 Créances 39.958,00 Frs.
 Semences en stock 2.242,50 Frs.
 Semences en terre..... 283,00 Frs.
 60.495,25 Frs.

B Réinvestissements faits.....60.933,00 Frs.

7 Ha. reboisés à 4.000Fr. 28.000,00 Frs.
 Hangar semences Rugaruka 30.233,00 Frs.
 Expropriation terrain pour bureau et magasin agri. à Ruhengeri 2.700,00 Frs.
 60.933,00 Frs.

Soit : 121.428,25 Frs.
 - 2.000,00 Frs.
 119.428,25 Frs. = Bénéfice net total des 12 saisons agricoles.

C Evolution de la situation financière de la Régie depuis sa fondation.

Date	Situation financière	Résultat chiffré en + ou en - de chacun des 12 saisons agricoles.
1/1/45	-75.000,00 (subside)	
30/9/45	-21.795,50	1° saison + 53.204,500
30/6/46	+20.620,00	2° saison + 42.415,50
14/8/46	+58.600,00	3° saison + 37.980,00
18/3/47	+62.869,75	4° saison + 4.269,75
30/9/47	+60.920,25	5° saison - 1.949,50
23/3/48	+86.439,25	6° saison + 25.519,00
15/9/48	+100.153,25	7° saison + 13.696,00
1/4/49	+101.477,00	8° saison + 1.341,75
17/11/49	+114.547,25	9° saison + 13.070,25
3/4/50	+117.859,75	10° saison + 3.312,50
21/11/50	+117.680,75	11° saison - 179,00
10/4/51	+119.428,25	12° saison + 1.747,50

Soit un bénéfice moyen de 9.952 Frs. par saison
Soit un bénéfice moyen de 19.904 Frs. par an.

L'Agronome-adjoint principal.
I.Cp de Bessak.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
RUHENGERI.

C.P.I. A Monsieur le Gouverneur du R.U.
USUMBURA.

C.P.I. A Monsieur le Résident du Ruanda.
KIGALI.

N° 890/Agri.

940/AGRI 5.M

OBJET:
Pommes de terre
"Arran chief".-

Pour le 25/4/51

- Copie pour information à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-
- Copie pour information à Monsieur l'Agronome-Adjoint Principal RENSONNET.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE
A. PREUD'HOMME.-

Sé: A. PREUD'HOMME.-

in Rwanda

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Monsieur le Résident du Ruanda souhaiterait voir introduire en Territoire de Kisenyi, dans la région de Kabaya, la pomme de terre "Arran chief". A cet effet, il me prie de me mettre en rapport avec vous afin d'obtenir les plançons nécessaires à une première multiplication.

En conséquence, pourriez-vous me faire connaître quand il vous serait possible de faire mettre à ma disposition 3 Tonnes de ce tubercule.

Vous m'obligeriez beaucoup si vous pourriez faire assurer le transport de ces trois tonnes jusqu'au gîte de Mwiyanike, à 7 Kms environ du carrefour de Kabaya, sur la route Ruhengeri-Kisenyi, où je pourrais les faire réceptionner par Monsieur l'Agronome RENSONNET.

A toutes fins utiles, je vous signale que celui-ci se trouvera à Mwiyanike du 27 au 30 de ce mois.

La facture pour frais d'achat, que vous voudrez bien m'adresser (et de transport) sera aussitôt payée par mes soins.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE

A. PREUD'HOMME.-

Monsieur l'Administrateur
de Territoire de & à

RUHENGRI.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERRI

N° 893 /Agri.5.m

Référence: Votre n°890/Agri. en
date du 27 avril 1951.-

OBJET:

Pommes de terre
" Arran chief ".-
-:-

A
Ruhengeri, le 21 avril 1951.-

Transmis copie pour information
à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.
Ruhengeri, le 21 avril 1951.-
L'Administrateur de Territoire,

R. GAUPIN,

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre
lettre reprise en marge et de porter à votre connaissance que
Monsieur l'Agronome, en service en Territoire, me fait savoir
que sa provision de semences "Arran chief" a été intégrale-
ment distribuée aux indigènes du Territoire de Ruhengeri,
il y a quatre semaines environ.

Ce n'est donc qu'à l'occasion d'une prochai-
ne récolte, vers le milieu de la saison sèche, que satisfac-
tion pourra vous être donnée.

L'Administrateur de Territoire,
R. GAUPIN

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

K I S E N Y I.-

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE DE KISENYI.

Kisenyi, le 17 Avril 1951.-

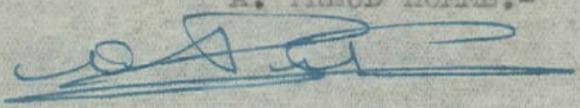
N° 890/Agri.

806/AGRI. 5 m

OBJET:
Pommes de terre
"Arran chief".-

-Copie pour information à Monsieur le
Résident du Ruanda à KIGALI.-
-Copie pour information à Monsieur
l'Agronome-Adjoint Principal RENSONNET.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE
A. FREUD'HOMME.-



Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Monsieur le Résident du Ruanda souhaiterait voir introduire en Territoire de Kisenyi, dans la région de Kabaya, la pomme de terre "Arran chief". A cet effet, il me prie de me mettre en rapport avec vous afin d'obtenir les plançons nécessaires à une première multiplication.

En conséquence, pourriez-vous me faire connaître quand il vous serait possible de faire mettre à ma disposition 3 Tonnes de ce tubercule.

Vous m'obligeriez beaucoup si vous pourriez faire assurer le transport de ces trois tonnes jusqu'au gîte de Mwiyanike, à 7 kms environ du carrefour de Kabaya, sur la route Ruhengeri-Kisenyi, où je pourrais les faire réceptionner par Monsieur l'Agronome RENSONNET.

A toutes fins utiles, je vous signale que celui-ci se trouvera à Mwiyanike du 27 au 30 de ce mois.

La facture pour frais d'achat que vous voudrez bien m'adresser (et de transport) sera aussitôt payée par mes soins.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE

sé: A. FREUD'HOMME.-

Monsieur l'Administrateur
de Territoire de & à

RUHENGRI.-
=====

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 5 avril 1951.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 953/AGRI.5.M.

Objet:

Pommes de terre
"Arran chief".-

Transmis copie pour information et direction à Monsieur l'Administrateur du Territoire de Ruhengeri.-

h: OP de Bunk a vu une copie.

h. h.

Le Résident du Ruanda a.i., Dessaint,

Dessaint.

*812 / Agri 5. M.
12. 4. 51*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il y a lieu d'introduire dans la région de Kabaya la pomme de terre "Arran chief"

— { Veuillez vous mettre en rapport avec votre collègue de Ruhengeri, afin qu'il puisse vous fournir, en temps opportun, les plançons nécessaires à une première multiplication (5 tonnes par exemple).

La régie agricole de Mutaho est toute indiquée pour exécuter la première plantation.

Si l'état de sa trésorerie le permet, elle devra rembourser les frais d'achat et de transport des tubercules d'"Arran chief". Dans le cas contraire, les C.A.C. sont autorisées de lui faire un prêt.

Vous me tiendrez au courant des résultats obtenus.

Le Résident du Ruanda a.i., Dessaint,

(sé) Dessaint.

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

KISENYI.-

Apr 5. M.

Kowa Bwana

Administrateur GAUPIN.

Ndabaramutwa.

Nuko ndabamenyeshya ko ku le 6-1-51 saa 6
haguy urubura ku misigi yanyije kinyi na Pihora
happye imirima 358.

None nso turabasaba ibiray byo gukinga muriya mirima
yacu yapfuye.

Mubasezeye

Nyije /chef Paul Kabeja

le 10/1/1951

Monsieur le Chef,

En tant que chef, ci-dessus, réclame pour les indigènes
des hommes et femmes de terre. La terre de l'effort a
été fortement ébranlée par la grêle de l'année dernière
je vous demande de quelle façon vous pouvez donner
satisfactions; si la région peut intervenir: cette fourniture
de la liste, uniquement bête.

CONGO BELGE

Service des Télécommunications

Mod. 1/T.

Télégramme

d'Etat

Privé ordinaire

Privé urgent

ACCEPTATION .

N°

Mots

Heure

Parafe

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement.

Voie d'acheminement : _____

Indications de service taxées : _____

Adresse
du destinataire

*Territoire
Kigali*

TEXTE ET SIGNATURE

2270 / 19pi 5.

*Etienne vend Pommes de Terre
à un franc cinquante
dépôt Rubengeri deux francs
rendues Kigali.*

Territoire

Indications non télégraphiées : Expéditeur : M _____

Territoire

à _____

Rubengeri

Indications de service

Taxe par mot
frs or ou
frs congolais

TOTAL
frs congolais

Reçu de dépôt

RP

Transmis à

àh.m.

Le Télégraphiste.

Ruanda Urundi.
 Résidence du Ruanda.
 Territoire de Ruhengeri.
 Service de l'Agriculture.

Ruhengeri, le 21 novembre 1950.

N° 73.

Objet: Rapport II° saison
 Régie Buberuka.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci dessous les résultats de la II° saison agricole qui vient de se terminer à la régie du Buberuka.

A. Récolte et répartition des semences.

Variété	Total récolté	Semences pour semis régie	Ventes		S.E. Rubona
			Indigène Ruhengeri	Byumba	
<u>P. de Terre</u>					
Arran chief	9.000	4.000	4.000		1.000
Magayane	143	50	93		
Gashara	450	50	400		
<u>Haricots</u>					
Kiba	1.625	100	1.525		
<u>Pois</u>					
Kisozi	600	100	500		
<u>Orge</u>					
Aurore +	1.708	8		1.700	
	13.526	4.308	6.518	1.700	1.000

+ Compte tenu de 190 Kgs. de stock antérieur, il reste en tout 62 Kgs. et il a été semé en tout 136 Kgs.

Bilan de la régie au 21/II/1950.

PASSIF..... 3.775,00 Frs.
 M.O.I en cours à payer..... 3.775,00 Frs.

ACTIF..... 121.435,75 Frs.
 A. Disponible..... 60.502,75 Frs.

Encaisse au 21/II/1950..... 24.367,75 Frs.
 ++ Créances 31.100,00 Frs.
 Semences en stock..... 155,00 Frs.
 Semences en terre..... 4.880,00 Frs.
 60.502,75 Frs.

B. Réinvestissements faits.....; 60.933,00 Frs.

7Ha. reboisés à 4.000 Frs. 28.000,00 Frs.
 Hangar semences Rugaruka.. 30.233,00 Frs.
 Expropriation terrain
 pour bureau et magasin
 Agri. à Ruhengeri..... 2.700,00 Frs.
 60.933,00 Frs.

Soit: 121.435,75 Frs.

- 3.755,00 Frs.

117.680,75 Frs. = Bénifice net total des II saisons agricoles.

++ Deux créances représentant 17.196 Frs. sont en litige cet argent ayant été volé au chef Kamari, qui le détenait. Les deux vols ont été

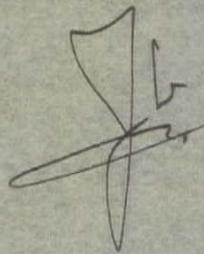
C./Evolution de la situation financière de la Régie depuis sa

=====
 fondation.
 =====

Date	Situation financière	Résultat chiffré en + ou en - de chacune des II° saisons agricoles.
1/1/45	-75.000,00(subside)	
30/9/45	-21.795,50	1° saison + 53.204,50
30/6/46	+20.620,00	2° saison + 42.415,50
14/8/46	+58.600,00	3° saison + 37.980,00
18/3/47	+62.869,75	4° saison + 4.269,75
30/9/47	+60.920,25	5° saison - 1.949,50
23/3/48	+86.439,25	6° saison + 25.519,00
15/9/48	+100.135,25	7° saison + 13.696,00
1/4/49	+101.477,00	8° saison + 1.341,75
17/11/49	+114.547,25	9° saison + 13.070,25
3/4/50	+117.859,75	10° saison + 3.312,50
21/11/50	+117.680,75	11° saison - 179,00

Soit un bénéfice moyen de 10.698 Frs.par saison
 Soit un bénéfice moyen de 21.990 Frs.par an.

L'Agronome Prindipal.
 J.Lens.



A Monsieur le Résident du Ruanda.

KIGALI.

C.P.I. A Monsieur le Gouverneur du R.U.

USMBURA.

- C.P.I. A Monsieur l'Administrateur de Territoire.

RUHENGERI.

*Bili
Soyho* *Aqui 5*

Kwa Mutware Bisamaza
Ndakuramutsa,

Ndakumenyesha ko hazaba Isoko ry'Ibiribwa
(Ingano n'Ibigori) kw'itarki ya 28 juin 1950, i Kidaho.

Rizatangira mu gitondo.

Ruhengeri, le 19 juin 1950

Nijye Bwana l'Administrateur de Territoire
ANTONISSEN W

Kwa Kwana A Gnomme

J. Sens

Nawatumia Hesabu ya mizigo itawuzwa.

s.chef Gakwaya	mizigo ya ngano	400	28/6/50
idem	" ya mihindi	30	Kitabo
s.chef Bubumbana	" ya ngano	20	
idem	" ya mihindi	30	
s.chef Kisamaza	" ya mihindi	30	

Mutume habari ya tarki gani munataka
kumwaga mwezi wa juu
Wa salamu mingi kwenu

Mware J. Kisamaza

Kitabo le 25/5/1950

N° 25

Agri 1.5M-

Objet : Rapport 10° saison
 Régie Buberuka.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci dessous les résultats de la 10° saison agricole qui vient de se terminer à la Régie du Buberuka de Ruhengeri.

A./ Récolte et répartition des semences.

Variété	: Total récolté	: Semences pour	: VENTES		
			: semis régie	: Indigène	: Jardin sco-
			: Ruhengeri:	: Byumba	: -laire RWAZA
P.de Terre:					
ARRAN CHIEF	8.725	4.400	25	4.000	300
INDUSTRIE	125	125			
MAGAYANE	100	50			50
Orge					
AURORE	275	275			
Haricots					
KIBA	319	50	239		30
Tot. 10° réc.	9.544	4.900	264	4.000	380
Stock récol-					
-te précédente					
pois KISOZI:	508	100	358		50

BILAN DE LA REGIE AU 3/4/50.

Passif M.O.I. en cours à payer..... 1.500 Fr

Actif. A./ Disponible.

Encaisse au 3/4/50.....5.976,75
 Créances50.250,00
 Valeur semences en stock.....5.700,00

61.926,75 soit 61.926,75.

B./ Réinvestissements faits.

7 Ha. reboisés à 3.500 Frs. 24.500,00
 Hangar semences RUGARUKA. 30.233,00
 Expropriation terrain pour bureau et magasin agri à Ruhengeri. 2.700,00

57.433,00 soit 57.433,00.

Total Actif 119.359,75.

Soit : 119.359,75
 - 1.500,00

= 117.859,75 = bénéfice net total des 10 saisons agricoles.

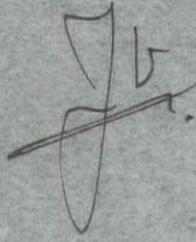
C./ Evolution de la situation financière de la Régie depuis sa fondation.

Date :	Situation financière :	Résultat chiffré en + ou en - de chacune des 10 saisons agricoles.
I/I/45 :	- 75.000 (subside.) :	1° saison + 53.204,50
30/9/45 :	- 21.795,50 :	2° saison + 42.415,50
30/6/46 :	+ 20.620 :	3° saison + 37.980,00
I4/8/46 :	+ 58.600 :	4° saison + 4.269,75
I8/3/47 :	+ 62.869,75 :	5° saison - 1.949,50
30/9/47 :	+ 60.920,25 :	6° saison + 25.519,00
23/3/48 :	+ 86.439,25 :	7° saison + 13.696,00
I5/9/48 :	+100.135,25 :	8° saison + 1.341,75
I/4/49 :	+101.477,00 :	9° saison + 13.070,25
I7/II/49 :	+114.547,25 :	10° saison + 3.312,50
3/4/50 :	+117.859,75.	

Soit un bénéfice moyen de 11.786 Frs par saison.

de 23.572 Frs par an.

L'Agronome Principal.
J.LENS.



A Monsieur le Résident du Ruanda.

KIGALI.

C.P.I. A Monsieur le Gouverneur du R.U.

USUMBURA.

v C.P.I. A Monsieur l'Administrateur de Territoire

RUHENGURI.

N° 12.

Réponse à votre N° 6 Agri du 24/1/50.

Objet: campagne Pommes de terre Rukiga.

1

Monsieur l'Agronome Adjoint,

Suite à votre lettre reprise en marge, j'ai l'honneur de vous prier:

a) d'envoyer 200 porteurs à Kabona le 8/2/50. Ils y prendront livraison de 4 Tonnes de pommes de terre "Arranchief".

b) de vous rendre (avec camion) au gîte de Murambi où seront à votre disposition à partir du 20/2/50

8 Tonnes Industrie,
8 " Magayane.

En ce qui concerne les 4 Tonnes d'Arranchief à enlever à Kabona le 8/2/50 elles seront payées à la Régie qui enverra facture.

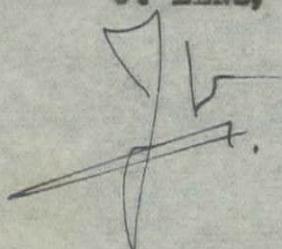
En ce qui concerne les 16 Tonnes à enlever à Murambi à partir du 20/2/50 je vous prie:

1) de les payer directement aux indigènes qui les apporteront.

2) de prévenir vous même et directement, 5 jours avant la date du marché, le chef Kalima du jour où vous achetez les 16 Tonnes.

L'Agronome Principal

J. LENS,



A Monsieur l'Agronome Adjoint
Buedts

BYUMBA.

C.P.I. A Monsieur l'Administrateur de Territoire Byumba.

C.P.I. A Monsieur l'Administrateur de Territoire Ruhengeri.

C.P.I. Au chef de Province Kalima.

N° 96

5M

Objet: Régie du Buberuka
 de Ruhengeri.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci dessous les résultats de la 9° saison agricole à la régie du Buberuka de Ruhengeri.

A./ Récoltes et répartition des semences.

Variétés	: Total récolté :	Semences pour:		Ventes.	
		: semis régie	: Indigènes	: Européens	: Service agri de la Province de Stanleyville.
P.de Terre.	:	:	:	:	:
Industrie	: 13.550	: 100	: 10.475	: -	: 2.975
Magayane	: 1.125	: 100	: 50	: -	: 975
Roode Star	: 50	: -	: -	: -	: 50
Arran Chief	: 4.652	: 4.602	: -	: -	: 50
Haricots.	:	:	:	:	:
Kiba	: 2.540	: 40	: 2.500	:	:
Pois.	:	:	:	:	:
Kisozi	: 508	: 508	:	:	:
Orge	: 572	: 50	:	: 522	:
Avoine	: 159	: 25	:	: 134	:
Totaux	: 23.156	: 5.425	: 13.025	: 656	: 4.050

B./ Bilan de la régie au I7/XI/49.

<u>PASSIF.</u>	Evaluation main d'oeuvre en cours à payer :	2.000 Frs.
<u>ACTIF.</u>	Encaisse au I7/XI.	6.376,75
	Créances.	53.227,00
	Semences en terre ou en stock.	6.010,50
	<u>Réinvestissements faits.</u>	
	Reboisement de 6 Ha. (à 3000 valeur Ha.)	18.000,00
	Hangar semences en durable en sous chefferie RUGARUKA.	30.233,00
	Expropriation terrains bureau et magasin agri Ruhengeri.	2.700,00
	Total actif	116.547,25 Frs.
	Soit actif 116.547,25.	
	passif 2.000,00.	
	Bénéfice net des 9 saisons.	114.547,25

Le fond de roulement pour les mois à venir est donc constitué par

encaisse. 6.376,75.
créances 53.227,00.

Une créance de 8.400 Francs est ~~en~~ en litige. Cette somme a été volée au Chef Kamare. Un des voleurs est en aveux, mais l'argent a disparu.

C./ Evolution de la situation financière de la Régie depuis sa fondati
=====

Date:	Situation financière	Résultat chiffré en + ou en - de chacun
:	:	: des 9 saisons agricoles.
I/I/45:	- 75.000 (subside.)	
:	:	I° saison + 53.204,50
30/9/45:	- 21.795,50	:
:	:	2° saison + 42.415,50
30/6/46:	+ 20.620	:
:	:	3° saison + 37.980,00
I4/8/46:	+ 58.600	:
:	:	4° saison + 4.269,75
I8/3/47:	+ 62.869,75	:
:	:	5° saison -1.949,50
30/9/47:	+ 60.920,25	:
:	:	6° saison + 25.519,00
23/3/48:	+ 86.439,25	:
:	:	7° saison + 13.696,00
I5/9/48:	+ 100.135,25	:
:	:	8° saison + 1.341,75.
I/4/49:	+ 101.477,00	:
:	:	9° saison + 13.070,25.

En comparant les chiffres ci dessus à ceux du rapport des travaux de la 8° saison, (Mon N° 18 du 4/4/49.) on constate un relèvement de la courbe des bénéfices nets enregistrés. Il est imputable uniquement à la valorisation de 6 Ha. reboisés évalués au total à 18.000 Frs. Ce travail n'aurait pu être valorisé précédemment, le reboisement étant trop jeune et sa réussite encore incertaine. Il peut être considéré actuellement comme réussi et vaut au moins 3.000 Frs l'Ha. Cependant la M.O. II qu'il a impliqué a travaillé (jours creux, fins de semaine etc...) à son établissement et à son entretien, lors de campagnes antérieures déjà. Il est impossible de répartir ces dépenses avec une certaine précision dans le temps. Ceci pourrait fausser les idées en relevant brusquement la courbe des bénéfices net enregistrés. En réalité, la situation doit être considérée comme stationnaire, et pratiquement la même que celle décrite au rapport précédent.

Un nouvel élément est intervenu. Le relèvement des prix de la main d'oeuvre, il n'est pas compensé par une augmentation de même ordre du prix des produits. Pour essayer néanmoins de maintenir une situation financière convenable, les équipes ont été fortement diminuées. et, par conséquent un peu mieux surveillées. Il a été expliqué qu'à meilleur salaire devait correspondre meilleur rendement. Le travail à la tâche, qui matérialise mieux pour chacun ce qu'on attend de lui, est appliqué chaque fois que c'est possible.

L'Agronome Principal.
J.LENS.

A Monsieur le Résident du Ruanda.
KIGALI.

C.P.I. A Monsieur le Gouverneur du R.U.
USUMBURA.

V C.P.I. A Monsieur l'Administrateur de Territoire.
RUHENGARI.

Ruhengeri 31 Octobre 1949

N° 80

5 M

OBJET: Campagne pommes de terre
dans RUKIGA de Byumba.

Réf: Lettre A.T. Byumba 342/Agri/P.d.T./Route du I9/IO
Lettre Agr.Adj.BUEDTS 6I/Agri/PdT./ du 24/IO/49

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

En réponse à votre 342 P.d.T./Route du I9/IO, et compte tenu du N° 6I Agri P.d.T. route du 24/IO de Monsieur l'Agro-nome Adjoint BUEDTS, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il est à mon avis assez dangereux d'engager une dépense de cette importance (20.000 Frs semences + IO à I2.000 transport) à ce moment de l'année. La saison est en effet déjà fort avancée, et, pour peu que la petite saison sèche soit hative, la récolte sera compromise. Je vous signale, à titre de comparaison, que les semis de Pommes de terre, au Bu-beruka de Ruhengeri (région plus humide en moyenne que le RUKIGA de Byumba) sont achevés depuis une ou deux semaines.

Je pense donc qu'il serait sage d'agir conformément aux desiderata du conseil de chefferie du Rukiga au cours de la première saison agri I950, soit vers mars. Si cette suggestion vous agréee, je conseillerais:

- 1./ La construction au Rukiga d'un hangar de stockage (type Myove) dans lequel les indigènes entreposeront ces semences entre la récolte ici et le transport d'une part et la plantation après germination à Byumba. Il y a intérêt à transporter des plançons fraîchement récoltés et par conséquent non encore germés et à les laisser germer avant plantation près de l'endroit des semis. Sinon beaucoup de germes sont brisés en cours de transport.
- 2./ L'achat et le transport vers le mois de mars de la quantité suffisante (compte tenu de la récolte de la régie de Byumba qui sera alors connue.)
- 3./ Le semis début avril. Pour permettre un semis hatif, nous réserverions ici le produit des toutes premières récoltes.

Si cependant, les indigènes du Rukiga veulent absolument risquer un semis tardif cette année encore, le territoire de Ruhengeri tient à leur disposition les quantités désirées. Dans ce cas, il faudrait hater la chose le plus possible, c'est à dire:

- 1./ Donner immédiatement les ordres nécessaires à la préparation des champs.
- 2./ M'avertir du tonnage désiré.
- 3./ Envoyer ici en camion Monsieur l'Agronome Adjoint BUEDTS. Il lui sera fourni sur place une bascule. Il logera à Busogo ou aura lieu le marché et, dès réception de votre décision, une quantité de semences de 50% supérieure à vos desiderata sera commandée de manière à permettre un tri sévère. Monsieur Buedts pourra acheter en un jour 20 Tonnes ou davantage si nécessaire. Il devra amener avec lui 20 sacs par tonne désirée. Je pense que le transport par camion serait souhaitable. (Sinon il faut disposer du double de sacs.) La distance Busogo, Buyoga est de 90 Km. A toutes fins utiles, le gîte de Busogo et ses annexes qui permettront le stockage entre achat et transport, seront maintenus libres du I au I5./II.

L'Agronome Principal.
J.LENS.

A Monsieur l'A.T. Byumba.

C.P.I. A M l'A.T. de Ruhengeri

=:SANG/H:=
CONGO BEIGE
PROVINCE DU KIVU
AGRONOMIE EAUX ET FORETS &
COLONISATION.-

Costermansville, le 4 Février 1949,

N° *H26* /51/Uvira.-

OBJET:
Semences pomme de terre.- *5M*
=+=

120 Agri
7-2-49

à l

*Oui - J'ai reçu copie
vos lettres et
je m'en occupais*

[Signature]

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien expédier le plus tôt possible par CEFAKI Goma - Costville au Service Provincial de l'Agriculture à Costermansville,
2 tonnes semences pomme de terre
variété "Industrie"
500 Kgs semences pomme de terre "Roode Staar"
500 Kgs semences pomme de terre *grosse rouge* -

Je vous saurais gré de vouloir bien me faire connaître vers quelle époque il vous sera possible de faire cette expédition.-

La facture, en 3 exemplaires, avec la formule "Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de....." devra être adressée au Service Provincial de l'Agriculture à Costermansville.-

LE CHEF DU SERVICE PROVINCIAL D'AGRO-
NOMIE EAUX ET FORETS & COLONISATION,

C.ROSSIGNOL,

[Signature]

Monsieur l'Administrateur Territorial
de
RUHENGRI.-

Copie de la présente est transmise à Monsieur la Commissaire de District du Kivu.
à Monsieur l'Administrateur Territorial d'UVIRA
à Monsieur l'Agronome VAN GREMBERGHE. UVIRA
à Monsieur l'Agronome LEUS RUHENGRI.-

RESIDENCE DU RUANDA
SERVICE DE L'AGRICULTURE.
Ruanda-Urundi

N^o 2667/Agri. 5M
N^r

Kigali, le 29 octobre 1948
den

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden: nummer en dateteking

Réponse au n^o 68
Antwoord op n^r

du 15-9-48 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET:
VOORWERP:

Regie du Buberuka.

Monsieur l'Agronome Principal,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre rapport sur la régie de Buberuka.

Je suis tout à fait d'accord pour supprimer toute nouvelle charge à la régie pour les prochains mois, le fond de roulement n'étant pas excessif et surtout formé de créances dont la rentrée en caisse peut être difficile.

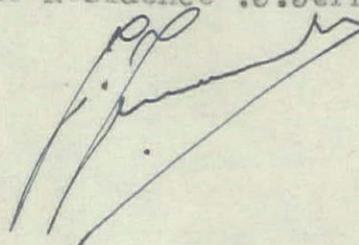
Les terres de cette régie ayant été travaillées selon les méthodes en cours dans les milieux indigènes, il serait utile d'établir une carte des diverses soles de la régie, depuis sa création, et d'y indiquer pour chacune d'elles les rotations qui ont eu lieu et les poids des récoltes après chaque culture, ainsi que la durée des jachères.

Cette carte nous permettra de voir si on n'a pas répété trop souvent les mêmes cultures sur un même terrain au lieu de suivre des rotations de plantes très différentes les unes des autres.

L'Agronome de Résidence J. Jernander

Vu pour accord.
Kigali, le 2-11-48
Le Résident du Ruanda G. SANDRART.

G. Sandrart



A Monsieur l'Agronome Principal LENS

à RUHENGARI.

*Transmis Copie pour information
à M. l'Administrateur Chef
du Territoire de Ruhengeri.*

N° 68

Objet: Régie du Buberuka. *5/11*

ai el

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci dessous les résultats de la 7^e saison agricole qui vient de se terminer à la Régie du Buberuka de Ruhengeri:

A. Récoltes faites et répartition des produits.

Variétés :	Total récolté:	Semences con- :servées pour: :prochains se- :-mis Régie. :	Semences vendues :indigènes :pour semis :pour con- :-sommeion	Réserve.
<u>F. de Terre:</u>				
Industrie :	41.050	10.700	30.000	250 : 100
Magayane :	92220	4.050	5.170	
Roode Star:	568	88	330	50 : 100
Eigenheimer	petite parcelle
<u>Haricots</u>				non encore récolté
				(résultat décevant
				variété à éliminer)
KIBA :	3.107	350	2.857	
<u>Pois</u>				
Kisozi :	251	51	190	10 :
Sarrazin :	166	166		
Orge et avoine :		60		
		récolte préc.:		
P. de T. :		230		
Arran Chief		récolte préc.:		
Totaux :	54.362	15.595	38.547	310 : 200

B. Bilan de la Régie au 15/9/48

Passif : (Reboursement subside initial achevé. (75.000))
 ===== M.O.I. du 16/8 au 15/9 à pater 6.000 Frs.
 soit: 6.000 Frs.

Actif. :	caisse au 15/9	26.306,75.	Soit donc.
=====	payements déjà faits		=====
	pour construction		Bénéfice net total
	magasin semences		des 7 saisons.
	RUGARUKA.	11.960,00	
	payé expropriation		106.135,25
	terrains mag. agri.		- 6.000,00
	Ruhengeri	2.700,00	
	Créances	49.223,00	
	Stock semences. et réserve		<u>/100.135,25/</u>
	réserve.	15.945,50	
	soit:	106.135,25	

Ainsi qu'il apparait à la lecture des chiffres ci dessus, il a déjà été payé 11.960 Frs (M.O.I. et ciment) pour la construction du hangar semences de la sous chefferie Rugaruka, construction qui est à charge de la Régie.) Le total de la dépense prévue au devis étant de 30.233 Frs, il restera donc à payer dans un proche avenir 18.273 Frs.

Si nous soustrayons du bénéfice total actuel

le total de cette dépense soit	30.233 Frs.
la dépenses d'expropriation de terrain pour magasin agri à Ruhengeri	soit 2.700 Frs
la somme immobilisée par le stock de semences pour les prochains semis	soit 15.945,50
il reste un <u>fond de roulement</u> de	51.256,75
dont 49.223 Frs de créances qui rentrent en caisse progressivement	

Il serait donc désirable de ne faire supporter aucune nouvelle charge par la Régie au cours des prochains mois.

C./ Evolution de la situation financière, depuis fondation de la régie.

Date	Situation financière	Résultat chiffré du travail de chacune des 7 saisons agricoles en + ou en -
I/I/45	- 75.000 (subside)	
		I° saison + 53.204,50
30/9/45	- 21.795,50	2° saison + 42.415,50
		3° saison + 37.980,00
30/6/46	+ 20.620	4° saison + 4.269,75
		5° saison - 1.949,50
I4/8/46	+ 58.600	6° saison + 25.519,00
		7° saison + 13.696,00
I8/3/47	+ 62.869,75	
30/9/47	+ 60.920,25	
23/3/48	+ 86.439,25	
I5/9/48	+ 100.135,25	

A signaler qu'au cours de la 7° campagne qui s'achève le champ de multiplication de 3 Ha. de blé "KISAPU 3 " semé hâtivement a été à tel point touché par la rouille qu'il aurait été anti-économique de le récolter. Il a en conséquence été détruit.

Même en tenant compte de cet échec, on ne peut manquer d'être frappé par la diminution constante des rendements. Elle ressort de la colonne ci dessus: "Résultat chiffré du travail de chacune des 7 saisons agricoles La diminution progressive des rendements à l'Ha. en est la cause principale. A chaque saison, en effet, les superficies cultivées, les variétés employées, bref: l'effort consenti est sensiblement le même.

La cause de ce phénomène ne peut, à mon avis, être ~~l'insuffisance~~ qu'une durée insuffisante des jachères. Ceci doit nous inciter à beaucoup de prudence dans la conduite des campagnes vivrières indigènes.

Les mesures suivantes sont mises à l'essai pour remédier à cette baisse des rendements.

- 1./ Mise en culture de terres vierges. (chose possible au Buberuka ou la régie a été fondée dans une région non habitée, mais rarement praticable dans les autres régions presque toujours fort peuplées.
- 2./ Amélioration des jachères par semis après récolte de Black wattle à la volée et sarrasin en mélange.
- 3./ Prolongation des jachères naturelles non ensemencées (en attendant de

disposer d'assez de semences pour leur enrichissement)

- 4./ Parcelles de multiplication de sarrazin, crotalaria usaramensis, lupin. pour extension du système de jachères enrichies dont question au 2° ci dessus.
- 5./ Reboisement en Black-Wattle à proximité dans le même but.

Les jachères seront prolongées jusqu'à début de lignification du B.W. de manière à incorporer au sol une matière à décomposition lente mais ne constituant cependant pas un trop grand obstacle aux façons culturales (labour après jachère.)

L'Agronome J. LENS.

- A Monsieur le Résident du Ruanda.
- C.P.I. A Monsieur le Gouverneur du Ruanda Urundi.
- C.P.I. A Monsieur l'Administrateur Territorial-Ruhengeri.
- C.P.I. A Messieurs DENEUF et Van Mulders, qui voudront bien après chaque saison agricole établir un rapport de ce type en ce qui concerne les Régies de Kisenyi (Bushiru) et de Byumba.

Ruanda-Urundi

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 897/AGRI.

Nr

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden: nummer en datetekening

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET:

VOORWERP:

Régie du Buberuka.-

Kigali, le 12 avril 1948.-
den

Transmis copie pour information à Monsieur
l'Administrateur Territorial de RUHENGARI.-
Le Résident du Ruanda, G.SANDRART,

479/agri
16-4-48

G. Sandrart

o.d.

Monsieur l'Agronome,

Me référant à votre lettre N° 20 du 23 mars dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'après entretien avec Monsieur le Chef de l'Agriculture du Ruanda-Urundi sur la destination à donner au bénéfice enregistré dans la gestion de la régie du Buberuka, il a été envisagé d'employer une partie de ce boni à la construction, à titre expérimental, d'un silo type susceptible de répondre aux conditions exigées par la majorité des sous-chefferies de moyenne importance (250 à 300 M.A.V.).

En conséquence, je vous serais obligé d'étudier la question soulevée et de me faire tenir vos propositions appuyées d'un devis et d'un croquis de la construction envisagée.

Monsieur Everaerts, qui sera prochainement de passage à Ruhengeri, vous entretiendra des points repris dans la présente.-

Le Résident du Ruanda, G.SANDRART,

Monsieur l'Agronome LENS

à

RUHENGARI.-

N° 1076/Agri.-

OBJET:
Construction magasin C.A.C.-

Monsieur le Résident,

Réf/: votre 2127/Agri du 16 novembre 1946.-

REGIE BUBERUKA.-

La comptabilité a été remise par Monsieur Lens a Monsieur Capellen qui tient donc la comptabilité et gère les fonds en caisse.-

Il n'y a pas de compte en banque.-

Situation caisse.-

Lors de la remise-reprise du 14 août, le bilan se clôturait par un actif de 88.600 Frs et un passif de 30.000 Frs de prêt à rembourser aux C.A.C. soit un bénéfice de 58.600 Frs, représentant en partie des marchandises en magasin où des semences et quelques créances; les espèces en caisse s'élevaient à frs. 22.200,50.-

Les frais d'une récolte fin août et du semis subséquent ont réduit l'encaisse à frs. 10.537,-; ce n'est qu'après la récolte (janvier - février 1947) que l'encaisse remontera.-

Cadence bénéficiaire.-

La Régie pommes de terre qui comprend aussi les essais de blé, de pois, haricots, avoine, orge, etc., débute avec des plançons qu'il a fallu ensuite rembourser aux indigènes; cette période d'emprunts s'est close en août 1946; les C.A.C. qui avaient avancé 75.000 frs. pour construction de hangar ont déjà touché à cette même date 45.000 frs. et les derniers 30.000 seront payés lors de la rentrée des créances diverses, laissant encore, comme dit ci-dessus, un bénéfice de 58.600 Frs au 14 août.- Nous allons entrer dans une période bénéficiaire constante.-

Voyons la cadence des rentrées:

Le bénéfice par récolte s'établit comme suit:

Frais de semis et de récolte	+	15.000
Vente de 45 tonnes à 1 fr. le Ks	-	45.000
Bénéfice		<u>30.000</u>
3 récoltes par an	x 3	90.000
25% de pertes par mildiou et dépréda-		

tions d'animaux, etc.	67.500 Frs
Plus légers bénéfiques sur blé et divers	2.500 Frs

	70.000 Frs
	=====

Laissons de côté la question des 58.600 comme fond de roulement et de ballant pour le retard de rentrée des créances.

Il y aura donc chaque année, un bénéfice de 70.000 Frs disponible, et ce, au minimum, car les extensions sont continuelles.-

REGIE-BUSHIRU.-

La comptabilité, ^{menée} au temps de Monsieur Lens, était tenue par Monsieur Lerat, qui à son départ la remit à Monsieur l'Administrateur Territorial Synave, qui à son tour la remit à Monsieur Rensonnet. Ce dernier dispose d'un fonds de roulement, mais le principal de l'encaisse est conservé au Territoire à Kisenyi; car il est considérable.-

En effet, le bilan au 21/6/46 était:

Encaisse	Frs. 139.797,-
Stock plançon à 1Fr le Kes	" 51.220,-

Actif	" 191.017,-
à rembourser aux C.A.C.	
Ruhengeri	15.000,-

Ces bénéfiques sont considérables car la région est saturée et cette régie vend aux Européens et aux Hôtels et le bénéfice annuel est de l'ordre de 100.000 frs.-

L'encaisse au 21.6.46 était de 139.797. - depuis lors il y a eu une récolte, assez bonne et donc encore des bénéfiques non actuellement chiffrés.-

Les 120.000 Frs nécessaires à la construction à Ruhengeri peuvent donc être versés par Régie Bushiru qui n'a aucune raison de détériorer cette somme considérable, car elle est en bénéfice constant et qu'un fond de roulement lui suffit.-

A noter que les Régies pommes de terre Buberuka et Bushiru ont leur direction ~~commu~~ à Ruhengeri et que tout le bénéfice doit revenir à Ruhengeri au point de vue comptable.-

La situation financière globale est donc très large et les bénéfiques prochains rendront la trésorerie encore plus plan-
tueuse. Vous jugerez certainement, à la lumière de ce qui précède, que l'avance Repyru est inutile; j'ai prié Monsieur Willems de surseoir à l'établissement de son chèque de 120.000 Frs jusqu'à confirmation ou infirmation de votre part.-

Au demeurant, même si la Régie pommes de terre n'avait pu faire les fonds, la C.A.C. de Ruhengeri, riche de plus de 500.000 Frs par suite des retards dans les constructions, aurait pu aisément les avancer sans complication d'écritures.-

A Monsieur le Résident
du Ruanda à

L'Administrateur Territorial, STEVENS, A.J.F.

K I G A L I .-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 2127/Agri.5 M.

OBJET:

Construction magasin C.A.C.

*no 1133 / C.A.C. Courtr
21.11.46.*

Monsieur l'Administrateur Territorial

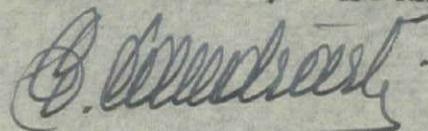
Me référant à la lettre n°19 qui me fut adressée le 1er octobre 1945 par Monsieur l'Agronome Lens et dont vous avez reçu copie pour information, j'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître, en détail, la situation actuelle de trésorerie des Régies Pommes de terre du Buberuka et du Bushiru.-

Ces précisions me sont indispensables pour déterminer la mesure dans laquelle ces organismes pourront contribuer à la liquidation de l'avance que va leur consentir la Régie pyrèthre pour la construction du magasin demandé par Monsieur Lens.

Il m'agrèerait de savoir comment est gérée la comptabilité des deux Régies en cause et qui assume cette charge? La question de la détention des fonds devrait également m'être précisée; sont-ils détenus directement par le gestionnaire ou sont-ils confiés aux C.A.C.?

Je vous serais obligé de réserver à la présente la faveur de l'urgence.-

Le Résident du Ruanda, G.SANDRART,



A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

R U H E N G E R I . -

N° 12

Objet: Régie du Buberuka
de Ruhengeri.

82 AI
6-10-47

Monsieur,

Arrivant aujourd'hui à la Régie du Buberuka, j'apprends avec regret que, lors de votre dernier passage par Kabona, le 21 septembre, vous vous êtes fâché contre mon moniteur agricole parce qu'il avait supprimé une partie du sentier tracé par vos gens pour relier les pistes desservant la régie à votre concession de Kabona.

Je vous serais extrêmement obligé de me faire savoir, sous le couvert de Monsieur le Résident du Ruanda, si la chose est exacte ou non.

Quoi qu'il en soit et afin d'éviter à l'avenir tout malentendu, je crois utile de vous rappeler:

1./ Que la Régie du Buberuka est une exploitation qui appartient aux C.A.C. de Ruhengeri et que, par conséquent, les champs et les pistes qui les desservent etc. sont à considérer comme une propriété privée.

2./ Qu'il est tolérable que les pistes créées pour desservir les champs soient employées par des étrangers à la Régie; (par vous exemple pour vous faciliter, lors de votre visite mensuelle l'accès de votre concession.)

3./ Que cependant cette tolérance n'est pas un droit, et, que le moins qu'on puisse demander à celui qui en bénéficie est de respecter les travaux en cours, de ne pas distraire de leur travail les moniteurs et la main d'oeuvre, et de respecter la discipline de la régie qui défend de circuler à travers champs et de sortir des pistes établies.

En ce qui concerne le sentier que vos gens ont tracé, il a, sur mon ordre, disparu en partie parce qu'il se trouvait dans une zone d'extension de la régie. Ce qui en reste disparaîtra à plus ou moins brève échéance, car, Kabona est, plus qu'ailleurs peut être, un centre de lutte anti érosive où toutes les cultures sont établies en terrasses desservies exclusivement par des pistes à 7%. Votre sentier à 15-30% est un facteur d'érosion inadmissible et par ailleurs, vous n'avez pas sollicité de concession pour l'y faire établir.

S'il ne vous convenait pas d'observer les règles ci-dessus, rien ne vous oblige à emprunter cet itinéraire pour vous rendre à votre concession.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'Agronome J. LENS.

A Monsieur GENGOUX

colon

S/C., de Monsieur le Résident du Ruanda.

C.P.I. A Monsieur le Résident du Ruanda.

C.P.I. A Monsieur l'Administrateur Territorial -Ruhengeri.

N° I/Agri.

OBJET:

Régie pommes de terre
du Buberuka.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats obtenus par la Régie pommes de terre du Buberuka, en Territoire de Ruhengeri, après la première récolte de l'année 1947.

Variété.	Total récolté.	Plançons stockés pour la Régie.	Plançons stockés pour vente à indig. ou déjà vendus	Pommes de terre pour consommation europ. et ind. suiv. facturier.
Magayane	36.940 Ks	10.500 Ks	26.440 Ks	-
Gashara	42.600 Ks	10.500 Ks	28.000 Ks	50 Ks (vendu) 3.450 Ks (stock)
TOTAL	78.940 Ks	21.000 Ks	54.440 Ks	3.500 Ks

COMPTABILITE.

A. Extrait du livre de caisse au 31-12-46.

<u>ACTIF.</u>		<u>PASSIF.</u>		<u>SOLDE.</u>
	216.553,00 Frs.		205.689,00 Frs.	10.864,00
<u>ENTREES.</u>		<u>SORTIES.</u>		
Créances ind.	15.400,00 Frs.	Frais exploitation et autres.	8.507,00 Frs.	
Créances Bur.	2.125,00 Frs.			
Divers.	1.160,00 Frs.			

Clôture au 21-2-47.

ACTIF. : 235.238,00 Frs. PASSIF. : 214.196,00 Frs. SOLDE: 21.042,00

B. Bilan de la Régie.

<u>ACTIF.</u>		<u>PASSIF.</u>	
Solde+encaisse	21.042,00 Frs.	Reste à rembourser aux C.A.G.	30.000,00
Plançons Régie (prech. semis.)	21.100,00 Frs.		
Plançons stock.	2.000,00 Frs.		
Créances ind.	54.440,00 Frs.		
Stock Ruhengeri	3.500,00 Frs.		

442.083,00 Frs.

30.000,00

Ajoutons à celle des pommes de terre, la récolte de haricots, excellente également (120 Ks semés et 1.700 Ks récoltés), qui sera répartie aux indigènes du Territoire, à raison de quatre Ks par contribuable. Donc, l'Actif de la Régie s'accroît de :

I.700 Ks à 1,25 Fr = 2.125,00 Frs
et devient : 104.207,00 Frs

Après cette récolte 1947, la Régie jouit d'un bénéfice net de :

74.207,00 Frs.

Par la suite, ce bénéfice grossira encore, car la récolte des petits pois est en voie d'achèvement, et celle du blé se fera le mois prochain.

Remarques générales.

Pour la première fois, depuis la création de la Régie, abstraction faite de la toute première récolte, au moment où il n'existait qu'un seul champs de pommes de terre, la récolte a été très abondante, magnifique.

78.940 Ks + env. 6% de déchets.

Elle est le produit d'une terre vierge, fraîchement débroussée, où la végétation y poussait très dense et promettait de bons résultats.

Un autre champs, considéré comme le plus grand de la Régie, depuis la formation de blocs de roulement (± 7 Has.) est prêt à être planté en Avril prochain.

Un autre, plus petit est en voie de formation.

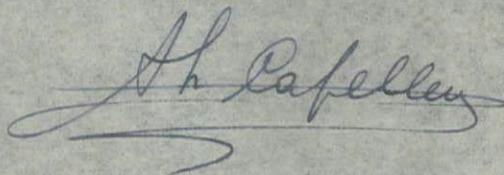
Dès que ce dernier sera achevé, les travaux d'agrandissement seront abandonnés, car la superficie cultivable de la Régie atteindra le chiffre de 30 Hectares environ. De sorte que, après chaque récolte, il sera possible de laisser deux champs de 6 Hectares en jachère, ce qui augmentera la fertilité du sol, d'où dépend le rendement.

Un tronçon d'environ 4 Hectares a été délimité aux fins de reboisement, la terre y étant rocailleuse et impropre aux cultures.

Un programme de reboisement a été élaboré, et une pépinière créée sur place fournira les premiers plants pour Avril.

L'Agent Territorial: Th. J. CAPELLEN.

Agronome a.i.



A Monsieur le Résident du Ruanda, à Kigali.
C.P.I. à Mr. le Chef du Service de l'Agriculture, à Usumbura.
C.P.I. à Mr. l'Administrateur Territorial, à Ruhengeri.

Ruanda Urundi.
Résidence du Ruanda.
Territoire de Ruhengeri.
Service del'Agriculture.

Ruhengeri 4/II/I947

N° 26

Objet: Régie P. de Terre du Ruberuka.

Monsieur le Résident,

971/1071
4. 11. 47

Subsidiairement à mes N° 23 & 24 vous envoyés par courrier précédent, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur l'Agent Territorial DEFOURNY m'a fait remarquer avec raison que le bilan établi par lui et Monsieur Capellen le 18 Mars 1947 lorsque Mr. Capellen a remis la régie à Monsieur Defourny était inexact/ Il restait à cette date à payer la main d'oeuvre de mi-janvier à mi mars soit pour une somme de 19.500 Frs grosso modo.

Vérification faite, je trouve la chose exacte.

J'ignore pourquoi les intéressés ont omis une somme aussi importante au passif de leur bilan.

Dans une exploitation agricole il est pratiquement impossible de tout arrêter pour faire l'inventaire et une erreur de quelques milliers de francs, salaire de la main d'oeuvre pendant les quelques jours qui précèdent l'établissement du bilan est tolérable

Par contre une somme de 19.500 Frs pour une petite exploitation fausse tout à fait les données.

Je rectifie donc les choses et vous signale que le bénéfice de la gestion de Monsieur Capellen est de

$$23.769,75 - 19.500 = 4.269,75$$

et que la perte enregistrée pendant la gestion de Monsieur Defourny est seulement de

$$21.449,75 - 19.500 = 1.949,75.$$

Cette mise au point était nécessaire. Elle ne modifie cependant pas le bénéfice actuel de la régie et les conclusions du dernier paragraphe de ma lettre N° 24 du 29/IO au sujet du paiement des constructions agri en cours à Ruhengeri.

L'Agronome J. LENS.

A Monsieur le Résident du Ruanda.
C.P.I. A Monsieur l'A.T. de Ruhengeri.
avec prière de communiquer à Monsieur DEFOURNY.

Ruanda Urundi.
 Résidence du Ruanda.
 Territoires de Ruhengeri, Kisenyi et Biumba.
 Service de l'Agriculture.

Ruhengeri 29/10/47.

N° 24.

Objet: Situation Régie Pommes de Terre
 du Buberuka.

568 / Agri
 3.11.47

Monsieur le Résident,

Subsidiairement à mes N° 19 du 1/10/45 et 26 du 3/7/46 et au N° 1/Agri du 21/2/47 de Monsieur l'Agent Territorial Capellen j'ai l'honneur de vous communiquer les résultats obtenus par la Régie Pommes de Terre du Buberuka de Ruhengeri à l'issue de la campagne agricole Mars-Septembre 1947. Cette campagne a été la 5° qui a suivi la fondation de la régie.

Les Résultats des 1°, 2° et 4° saisons agricoles vous ont été donnés par les 3 N° repris ci dessus.

Ceux de la 3° ne vous ont pas été communiqués par moi à cause de mon départ précipité en Europe en septembre 1946. Monsieur Capellen a oublié de vous les transmettre. Je vous résume donc également le bilan de la régie établi lorsque je l'ai remise à Monsieur Capellen en aout 1946 c'est à dire grosso modo à la fin de cette 3° saison agricole.

A./ Résultats de la Régie du Buberuka à la fin de sa 5° saison.

Variétés	Total récolté	Semences pour semis régie	semences indigènes	semences Européennes	Stock	Perte
			pr. semis	pr. con.		
				somm.		
<u>P. de T.</u>						
Magayane	25.012	10.015	14.136	861		
Industrie	30.320	9.725	14.950	5645		
Roode Star	3.438	1325	1.525	295		293 (trop petit)
Eigenheimer	125	125				
<u>Blé.</u>						
"Kisapu 3"	3.550	350	3.200			
<u>Avoine.</u>	115,5			115,5		
<u>Orge.</u>	775	775			700	
<u>Haricots.</u>						
"Kiba."	1.657	257	1.400			
<u>Pois.</u>						
045 Kisozi	1.594	85	1.409	110		
Tonnages totaux.	66.586,5	21.927	36.620	7026	700	293

B./ Bilan de la Régie au 30/9/47.

Passif.

Reste à rembourser C.A.C..... 5.000 :
 Main d'oeuvre septembre à payer..... 5.044 :

Passif = 10.044.

Actif.

Encaisse..... 4.566,75.
 Créances Européennes..... 2.647,50.
 Créances indigènes..... 40.374,50.
 Stock et semences..... 23.375,50/
 (à peu près tout en terre fin novembre.)

Actif = 70.964,25

Soit au 30/9/47 un bénéfice net de : 60.920, Frs 25.

C./ Bilan de la Régie lors de sa remise par moi à Monsieur l'Agent Territorial Capellen, soit grosso modo à la fin de la 3^e saison agricole (remise-reprise le 14 Aout 1946.)

=====
Passif

30.000 Frs à rembourser aux C.A.C.

=====
Actif.

Encaisse: 22.200, Frs 50. 22.200,50
Semences en stock 22.350,00
Stock semences blé, pois et P. de T pour répartition à faire. 13.400,00
Créances. 30.649,50

Actif = 88.600.

Soit au 14/8/46 un bénéfice net de 58.600 Frs.

=====
D./ Evolution de la situation financière de la Régie depuis sa fondation

Date	Situation financière	Résultat chiffré du travail de chacune des 5 saisons	en + ou en -
I/I/45	- 75.000 (avance C.A.C.)		
30/9/45	- 21.795,50	I ^o saison	+ 53.204,50
30/6/46	+ 20.620	2 ^o saison	+ 42.415,50
14/8/46	+ 58.600	3 ^o saison	+ 37.980,00
18/3/47	+ 82.369,75	4 ^o saison	+ 23.769,75
30/9/47	+ 60.920,25	5 ^o saison	- 21.449,75

62.984,75

Ainsi que les chiffres qui précèdent vous permettent de le constater, les 3 premières saisons agricoles ont rapporté respectivement 53.204, Frs 50 - 42.415, Frs 50 - et 37.980, Frs. soit un total de 133.600 Frs, donc une moyenne de 44.533 Frs par saison agricole.

Cette situation m'avait permis de vous proposer de faire supporter par les DEUX Régies Pommes de Terre de mon secteur le cout de la construction agri en cours à Ruhengeri. J'espérais en effet que le bénéfice net de la Régie du Buberuka qui était de 58.600 Frs à mon départ en congé serait augmenté grosso modo de deux fois la Moyenne obtenue au cours des 3 premières saisons et porté fin 47 à:

$$58.600 + 2 \times 44.533 = 147.666 \text{ Frs.}$$

Or au lieu de ces 147.666 Frs je retrouve un bénéfice de 60.920,25 seulement.

La gestion de Monsieur l'Agent Territorial Capellen a réalisé un bénéfice de 23.769, Frs 75. Bien qu'en dessous de la moyenne antérieure elle peut être considérée comme bonne pour un débutant.

Celle de Monsieur l'Agent Territorial Defourny (5^e saison mars à aout 47) a par contre été mauvaise Non seulement elle n'a pas accru l'actif de la Régie mais elle l'a diminué de 21.449, Frs 75 et nous place devant la situation comptable actuelle à savoir:

un bénéfice total de 60.920, Frs 25
dont 23.375,50 en semences.
et 37.544,75 en espèces, fond de roulement nécessaire au paiement des travailleurs.

385
de
en el m
de
saison

Comme par contre la Gestion de la Régie du Bushiru de Kisenyi assurée en mon absence par Monsieur l'Agronome Adjoint Rensonn: a été bonne et nous laisse actuellement un bénéfice total de l'ordre de \$ 250.000 Frs (ma lettre N° 23 ci annexée.) je ne vois d'autre solution à vous proposer que de faire supporter le cout de la construction agri en cours à Ruhengeri par la Régie du Bushiru seule, étant donné que la Régie du Buberuka est incapable d'y apporter sa quote part pour l'instant.

L'Agronome J.LENS.

A Monsieur le Résident
du RUANDA.
Copie pour information
à Monsieur l'Administrateur Territorial Ruhengeri.
avec prière de communiquer à Mr. l'Agt. Terr. DEFOURNY.

N° 47/Agri.

OBJET :

Régie pommes de terre
du Buberuka.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-dessous, un rapport spécial sur les résultats obtenus par la Régie pommes de terre du Buberuka, en Territoire de Ruhengeri, après la seconde saison de l'année 1946, qui vient de se terminer par une petite récolte de pommes de terre tardives.

Variété	Total récolté	Plançons stockés pr. Régie.	Plançons stockés pr. vente à ind. ou déjà vendus.	Pommes de terre pr. consommation européenne et ind. (suivant facturier)
Eigenheimer	108 Ks	100 Ks	-	8 Ks (Agr. Kigali)
Roode-Star	3.250 Ks	2.000 Ks	-	1.250 Ks
Mélange Industrie-Krueger (Kabaya)	19.628 Ks	10.500 Ks	7.128 Ks	2.000 Ks
Industrie-Ruhengeri	1.400 Ks	(éliminé)	-	1.400 Ks
Magayane	25.400 Ks	10.500 Ks	14.900 Ks	-
TOTAUX	49.786 Ks	23.100 Ks	22.028 Ks	4.658 Ks

COMPTABILITE.

A. Extrait du livre de caisse au 14 Août 1946.

ACTIF.

PASSIF.

SOLDE.

185.499,00 Frs.

163.298,50 Frs.

22.200,50 Frs.

ENTREES.

SORTIES.

SOLDE.

Vente comptant 8.024,00 Frs.

aux Européens.

Vente comptant 23.030,00 Frs.

aux indigènes.

Frais exploitation 42.390,50 Frs.

et remb.

partiel C.A.G.

Clôture au 31.12.46.

ACTIF : 216.553,00 Frs.

PASSIF.

205.689,00 Frs. SOLDE. 10.864,00 Frs.

B. Bilan de la Régie.

ACTIF.

PASSIF.

Solde + encaisse : 10.864,00 Frs.

Plançons Régie. : 22.350,00 Frs.

(semés) : 15.400,00 Frs.

Créances ind. : 2.125,00 Frs.

Créances Europ. : 50.759,00 Frs.

Reste à rembourser aux C.A.G. 30.000,00 Frs.

30.000,00 Frs.

Soit un bénéfice net de : 20.739,00 Fr.

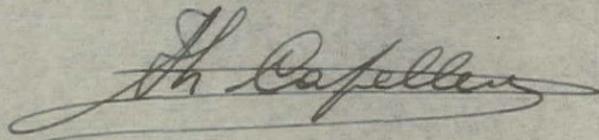
Dans ce Bilan sont comprises, également, les entrées provenant de la vente de blé et de pois sélectionnés, cultures nécessaires, pour établir un roulement, dans le but d'éliminer les maladies et les insectes nocifs.

Une nouvelle étendue de cinq hectares a été plantée. La récolte de février-mars 1947 est estimée importante.

Les travaux de débroussaage continuent, de manière à pouvoir laisser en jachère une partie du bloc, après chaque récolte.

Pour l'Agronome,

l'Agent Territorial: Th. J. CAPELLI



A Monsieur le Résident du Ruanda, à Kigali.

C.P.I. à Mr. le Chef du Service de l'Agriculture, à Usumbura.

C.P.I. à Mr. l'Administrateur Territorial, à Ruhengeri.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kigali, le 30 septembre 1951.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 2830/Agri.

Transmis copie, pour information

Rép. au n° 51/883/Agri.Cult.Div.
du 21 septembre 1951.

à Monsieur l'Administrateur de Territoire
à RUHENGARI.-

Objet: 2222

Pommes de terre
Agripro Stanleyville.-

Le Résident du Ruanda, M. Dessaint,

AGRI. S.
1/5. le 4/10/51

Dessaint

Monsieur le Directeur,

Me référant à votre lettre rappelée en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai pris contact avec l'Administrateur de Ruhengeri. Satisfaction sera donnée à Monsieur le Directeur du Service de l'Agriculture de la province de Stanleyville. Les trois tonnes de plants seront rendus à la Station de Pimbo dans un délai de deux ou trois semaines.-

Le Résident du Ruanda, M. Dessaint,
(sé) M. Dessaint.

Monsieur le Directeur Provincial du Service
de l'Agriculture du Ruanda-Urundi

à

USUMBURA.-

P.S : Pimbo (au lieu de DJUGU)